

[Vaccinations pour la France](#)



Le calendrier des vaccinations est élaboré par le ministère chargé de la santé après avis du Haut Conseil de la santé publique. Il fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France, en fonction de leur âge. Certaines sont obligatoires, d'autres sont simplement recommandées.

En 2013, les pouvoirs publics ont remanié le calendrier des vaccinations dans l'objectif de le simplifier, d'optimiser le nombre d'injections de vaccins nécessaires à la protection de la population et faciliter ainsi la mémorisation des rendez-vous vaccinaux pour les professionnels de santé et le public. C'est le cas notamment pour les rappels des vaccins DTaP qui se font désormais à 25, 45 et 65 ans.

Vaccinations obligatoires

La loi du 30 décembre 2017 a rendu obligatoire certains vaccins jusqu'alors recommandés pour la petite enfance, pour lutter contre les maladies suivantes : diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, haemophilus influenzae B, pneumocoque, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, et méningite C.

La vaccination contre la fièvre jaune reste obligatoire pour toute les personnes résidant ou se rendant en Guyane.

La personne titulaire de l'autorité parentale doit veiller au respect de ces obligations.

Pour en savoir plus sur la vaccination, consultez le site vaccination-info-service.fr

Documents relatifs à télécharger

[Télécharger](#)

[Calendrier vaccinal](#)

Taille: 2.2 mo - Création: 22-02-18 10:42